

BULLETIN D'INSCRIPTION
Formation individuelle inter-établissements
1^{er} semestre 2026



Bulletin d'inscription à retourner complété et signé par courrier ou par mail à
cef.formationscontinues@johnbost.fr au plus tard 1 mois avant la 1^{ère} date de la formation concernée

I Tuteur et maître d'apprentissage en secteur social et médico-social (3 jours)		
I Mardi 26 mai, Mercredi 27 mai et Mardi 09 juin 2026		I 510 €uros par personne
<u>EMPLOYEUR</u>		
Nom de la structure		
Type de structure (EHPAD, FAM, SSIAD, ...)	Numéro SIRET	
Adresse		
Code postal	Ville	
Tel	Courriel	@
NOM, Prénom et fonction du représentant		
Tel	Courriel	@
<u>PARTICIPANT 1</u>		
NOM usuel et Prénom	Date de naissance	/ /
Fonction/poste occupé		
Tel	Courriel@	
<u>PARTICIPANT 2</u>		
NOM usuel et Prénom	Date de naissance	/ /
Fonction/poste occupé		
Tel	Courriel	@
<u>PARTICIPANT 3</u>		
NOM usuel et Prénom	Date de naissance	/ /
Fonction/poste occupé		
Tel	Courriel	@
<u>PARTICIPANT 4</u>		
NOM usuel et Prénom	Date de naissance	/ /
Fonction/poste occupé		
Tel	Courriel	@

L'inscription à une action de formation est subordonnée à la réception du bulletin d'inscription daté et signé, qui vaut bon de commande. Le tarif indiqué n'inclut pas les frais annexes engagés par les participants aux formations (hébergement, restauration et déplacement). Une convention de formation est établie et envoyée en deux exemplaires à l'employeur qui s'engage à renvoyer un exemplaire signé au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de début de l'action. Seul le retour de cette convention signée tient lieu d'inscription définitive. A l'issue de la formation, une facture est établie par le Ce.F et adressée à l'employeur (ou à l'organisme financeur), qui s'engage à la régler. Par sa signature, l'employeur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions de mise en œuvre de la formation (CGV [ici](#)). La formation aura lieu sous réserve du nombre de participants (6 personnes minimum).

Date, cachet
et signature de l'employeur.

